AR Prefecture

082-218201127-20230413-CM20230413_09-BF Reçu le 18/04/2023

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: 22

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), Adjoint

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe GARCIA (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: 3

M. Romain LOPEZ, Maire,

Mme Reine-Claude ORTALO, M. Soufiane ACHCHTOUI, Conseillers Municipaux.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Romain LOPEZ, Maire quitte la séance.

09 - 13 avril 2023

9. Approbation du compte administratif de l'exercice 2022- Budget principal

Rapporteur: Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n° 18 du 14 avril 2022 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget principal,

Vu la délibération n° 4 du 7 juillet 2022 portant adoption de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 pour le budget principal,

AR Prefecture

082-218201127-20230413-CM20230413_09-BF Reçu le 18/04/2023

Vu la délibération n° 8 du 29 septembre 2022 portant adoption de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 pour le budget principal,

Vu la délibération n° 1 du 10 novembre 2022 portant adoption de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2022 pour le budget principal,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 6 avril 2023,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Sous la présidence de Monsieur Luc PORTES, Premier Adjoint en charge des finances, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 24 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

CONSTATE les résultats des différentes sections budgétaires,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal de la Ville, qui s'établit comme suit :

Compte Administratif de l'exercice 2021 - Budget Principal			
	Section		7-4-1
	Investissement	Fonctionnement	-Total
Recettes 2022	4 740 768,28 €	17 726 915,52 €	22 467 683,80 €
Dépenses 2022	4 342 123,51 €	15 637 165,57€	19 979 289,08 €
Résultat de l'exercice 2022	398 644,77 €	2 089 749,95 €	2 488 394,72 €
Résultat antérieur reporté	713 540,59 €	1 771 226,15€	2 484 766,74 €
Résultat de clôture 2022	1 112 185,36 €	3 860 976,10 €	4 973 161,46 €
Balance des restes à réaliser	- 2 957 244,36€		- 2 957 244,36 €
Résultat cumulé de l'exercice 2022	- 1845059,00€	3 860 976,10 €	2 015 917,10 €

DONNE quitus de la gestion du budget principal à Monsieur le Maire au titre de l'exercice 2022.

Pour copie conforme Moissac, le 17 avril 2023

tomain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :